Nations Unies S/PV.4539



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4539e séance

Mercredi 22 mai 2002, à 21 h 30

New York

Président :	M. Jayakumar	(Singapour)
Membres :	Bulgarie	M. Katzarski
	Cameroun	M. Chungong Ayafor
	Chine	M. Wang Donghua
	Colombie	M. Franco
	États-Unis d'Amérique	Mme Connelly
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. Moutalib
	Guinée	M. Boubacar Diallo
	Irlande	M. Corr
	Maurice	M. Koonjul
	Mexique	M. Peralta
	Norvège	M. Brattskar
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Howe-Jones

Ordre du jour

La situation en Sierra Leone

02-39524 (F)



La séance est ouverte à 21 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Sierra Leone

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

> « Le Conseil de sécurité prend note avec satisfaction des élections tenues en Sierra Leone le 14 mai 2002. Il félicite la population sierra-léonaise du fait que les élections se sont déroulées dans le calme et dans l'ordre. Il fait l'éloge de la Commission électorale nationale et de tous ceux qui ont assuré le bon déroulement de ces élections ainsi que la MINUSIL pour son appui inestimable. Le Conseil note que les divers groupes d'observation des élections ont été impressionnés par l'attachement de la population sierra-léonaise à la démocratie et de sa volonté résolue de se rendre aux urnes. Le Conseil invite tous les partis politiques et leurs sympathisants à oeuvrer de concert pour renforcer la démocratie et assurer ainsi le maintien de la paix.
>
> Le Conseil de sécurité estime que les élections marquent un jalon important sur la voie de la paix et de la sécurité en Sierra Leone et dans la région du fleuve Mano. Le prochain défi à relever par la Sierra Leone et la communauté internationale consiste à consolider plus avant la paix. Il reste encore de nombreuses tâches à accomplir, notamment le développement des services publics pour que le rétablissement de l'autorité gouvernementale devienne une réalité dans tout le pays, l'amélioration de l'efficacité opérationnelle du secteur de la sécurité et la réintégration efficace de tous les ex-combattants. Un effort soutenu de la part de la communauté internationale sera nécessaire pour atteindre l'objectif commun consistant à assurer une paix et une sécurité durables qui doit constituer la base du relèvement économique et du développement futur de la Sierra Leone. Le Conseil invite instamment tous les donateurs à contribuer généreusement à cette fin, notamment en fournissant des fonds, qui font cruellement défaut au Tribunal spécial et à la Commission de la vérité et de la réconciliation.
>
> Le Conseil de sécurité continuera d'accorder une grande attention à l'évolution de la situation en Sierra Leone et dans la région du fleuve Mano. Il prie le Secrétaire général de suivre la situation de près et de le tenir informé de tous nouveaux faits importants. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la côte S/PRST/2002/14.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 21 h 35.